

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 16 février 2023, s'est réuni le Jeudi 23 février 2023 à 18h00, à la salle séminaire de la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 / Quorum : 17

Nombre d'administrateurs présents : 19

Nombre d'administrateurs représentés : 3

Administrateurs présents : 19

Jean-Pierre	ANDRE
Marie-Claude	ANSANAY ALEX
Sandrine	BERTHET
Lina	BLANC
Philippe	BRANCHE
Irène	CHAPUY
Davy	COUREAU
Claude	DURAY
François	GAUDIN
Laurent	GRAZIANO
Mustapha	HADDOU
Olivier	JEZEQUEL
Emmanuel	LOMBARD
Franck	LOMBARD
Evelyne	MARECHAL
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO
Eliette	VIARD GAUDIN

Administrateurs représentés : 3

Jean-François DURAND	Ayant donné pouvoir à Davy COUREAU
Maguy RUFFIER	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE
André THOUVENOT	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Objet : Personnes âgées - SCIC Service Présence Aide à Domicile (SPAD) - Renouvellement de la convention d'objectifs et de partenariat pour les années 2023-2024 - Versement d'un acompte sur la participation 2023

Rapporteur : Emmanuel LOMBARD

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), domicilié 16 place Ferdinand Million à Albertville, assure la mise en œuvre de prestations favorisant le maintien à domicile, notamment auprès des personnes âgées ou handicapées.

Le SPAD offre aux habitants de l'Agglomération une offre de services de proximité qui complète celle proposée par le CIAS Arlysère.

Par délibération du 23 juillet 2020, le Conseil d'administration approuvait la signature d'une convention d'objectif et de partenariat avec le SPAD pour les années 2020-2022. Cette convention est arrivée à échéance, il est proposé de la renouveler.

Cette convention d'objectifs et de partenariat est établie du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024 et fixe les modalités de soutien du CIAS au SPAD pour les actions qu'elle conduit dans l'intérêt général et qui s'inscrivent dans les politiques publiques d'action sociale que mène le CIAS.

Par ailleurs, pour mémoire, le CIAS Arlysère, pour l'année 2022 a procédé au versement d'une subvention à cette association d'un montant globale de 72 000 €.

Afin de permettre au SPAD de poursuivre son action et de faire face à ses dépenses de début d'année 2023, il est proposé de lui attribuer un acompte sur participation 2023 correspondant à 50 % du montant de la subvention 2022 soit de 36 000 €.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention d'objectifs et de partenariat pour les années 2023-2024 avec le SPAD ;**
- **approuve le versement d'un acompte sur participation 2023 d'un montant de 36 000 € au SPAD ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

